

COMMUNE DE WARCQ
Mairie de WARCQ
08000 WARCQ

Warcq, le 13 juin 2020

CONVOCATION

Conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 19 juin 2020 à 20 h 00, dans la Salle de Sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Ordre du jour

- * Taux des 2 taxes
- * Budget Primitif 2020
- * Désignation membres Commission d'Appels d'Offres
- * Désignation membres Commission Communale des impôts directs
- * Désignation représentants à la Sous-commission Départementale pour la sécurité dans les E.R.P.
- * Locations salle et matériel
- * Redevance emplacements forains
- * Concessions de cimetière
- * Emplacements friteries et marchand de fruits et légumes
- * Solde heures supplémentaires et congés payés non apurés de Mme Viviane LE DOT
- * Création de 2 postes permanents à 8/35^e (avis du Comité Technique)
- * Création d'un emploi occasionnel à 35/35^e

- * Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- * Contrat d'assurance - responsabilité civile des élus
- * Autorisations signatures conventions de mise à disposition de locaux et de personnel aux Familles Rurales de Warcq (centre aéré)
- * Concours des « maisons fleuries » et « sapins et maisons décorés ou illuminés »
- * Ardenne Métropole : convention « mon Agglo-Vélo »
- * Ardenne Métropole : Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (DPU)
- * Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :
 - Autorisations de signature de contrats d'assurances
 - Autorisations de recevoir
 - Demandes de stage en milieu professionnel
 - Autorisations de signature conventions avec organismes de formation (personnel communal et élus)
 - Demandes de subventions (article 127 de la Loi NOTRE)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu d'apporter une rectification au procès-verbal de la séance du 24 mai dernier, à savoir qu'il convient d'ajouter l'intervention de *Monsieur Philippe SACREZ*, concernant le régime indemnitaire de la Municipalité.

Il est précisé que le montant de 5 087.33 € correspond à l'enveloppe financière mensuelle, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à savoir 51,60 % (2 006.93 €) pour Madame le Maire, et 19.80 % (770,10 €) pour les 4 Maires-Adjoints.

Le Conseil Municipal, ainsi composé, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DESIGNÉ d'abord Madame Delphine APPARUIT comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le compte-rendu de la séance du dimanche 24 mai 2020 est ainsi adopté.

Délibération n° 01 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Taux des deux taxes

Considérant la conjoncture économique difficile, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des deux taxes d'imposition, en 2020, à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	19.15 %
Taxe Foncière (non bâti)	35.07 %

2008 001 05

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23 JUIN 2020

ID : 008-210804548-20200619-0106201906201-DE

Pour 12
Contre 0
Abstentions 3 (Monsieur Philippe SACREZ avec le pouvoir de Madame Corinne DAUCHY et Madame Valérie MESSINA).



Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 02 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : 23 JUIN 2020

Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ et de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint, responsable des finances, qui a notamment précisé que le Budget 2020, présenté, ce jour, s'oriente sur la concrétisation des opérations importantes d'investissement engagées par la précédente équipe municipale, et des interventions d'embellissement du village. Il ajoute, que le budget ne fait apparaître aucun recours à l'emprunt, à l'identique des années précédentes. Par ailleurs, Monsieur GOSSET précise qu'une réflexion pourra être menée sur l'adhésion à l'association des « Villes et villages, où il fait bon vivre », suite à la publication dans le Journal du Dimanche, du classement de la Commune dans le Palmarès 2020.

Monsieur Philippe SACREZ signale un manque d'entretien dans le cimetière communal, et notamment la présence d'herbes hautes. Madame Myriam ROGER, Maire-Adjointe, précise qu'une intervention a été réalisée ce matin, par un prestataire, et qu'il convient d'attendre quelques jours pour en apprécier le traitement.

Monsieur Philippe SACREZ souhaite connaître le détail des associations locales et organismes, dans le cadre du vote du François GOSSET, donne lecture des subventions attribuées dans le cadre du vote du Budget. Il est précisé que les associations pour lesquelles les subventions seront versées, ont ou devront déposer préalablement un dossier comprenant la situation financière de l'exercice passé et un budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré

VOTE, le Budget Primitif de l'exercice 2020, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses, aux sommes ci-après :

Section de Fonctionnement :

Recettes	2 085 300 €
Dépenses	2 085 300 €

Section d'Investissement :

Recettes	2 632 222 €
Dépenses	2 632 222 €

Pour 12

Contre 0

Abstentions 3 (Monsieur Philippe SACREZ avec le pouvoir de Madame Corinne DAUCHY et Madame Valérie MESSINA).

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCO,



Marie-Annick PIERQUIN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE WARCQ (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21080454800019

POSTE COMPTABLE : CFP CHARLEVILLE MEZIERES AMENDES

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE WARCQ - 24400 (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	513 822,00	610 900,00	610 900,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 102,00	1 500,00	1 500,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	115 000,00	115 000,00	115 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60621	Combustibles	7 000,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	4 000,00	3 400,00	3 400,00
60623	Alimentation	300,00	300,00	300,00
60624	Produits de traitement	0,00	600,00	600,00
60628	Autres fournitures non stockées	22 000,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	11 000,00	11 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	600,00	600,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	300,00	300,00	300,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	57 000,00	90 000,00	90 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	25 000,00	25 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	50 000,00	50 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	6 700,00	6 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 000,00	56 500,00	56 500,00
6156	Maintenance	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	23 000,00	24 000,00	24 000,00
617	Etudes et recherches	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	27 000,00	15 000,00	15 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	7 500,00	5 000,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	500,00	500,00
6256	Missions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 400,00	2 400,00	2 400,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 400,00	3 000,00	3 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 300,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 400,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	414 300,00	490 000,00	490 000,00
6331	Versement de transport	0,00	2 400,00	2 400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	250 000,00	250 000,00	250 000,00
6413	Personnel non titulaire	29 000,00	75 000,00	75 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	60 000,00	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	62 000,00	73 200,00	73 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	6 100,00	6 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	17 000,00	17 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	2 800,00	2 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 700,00	2 700,00
739211	Attributions de compensation	0,00	2 700,00	2 700,00
65	Autres charges de gestion courante	139 250,00	138 523,00	138 523,00
6531	Indemnités	50 000,00	58 000,00	58 000,00
6532	Frais de mission	250,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	4 800,00	4 800,00
6535	Formation	2 000,00	4 020,00	4 020,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00	2 695,00	2 695,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	2019
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	20 000,00	20 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	75 000,00	37 000,00	37 000,00
65888	Autres	0,00	8,00	8,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 067 372,00	1 242 123,00	1 242 123,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 829,00	5 829,00
6714	Bourses et prix	1 500,00	1 329,00	1 329,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	3 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 000,00	4 800,00	4 800,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 075 372,00	1 252 752,00	1 252 752,00
023	Virement à la section d'investissement	979 714,00	750 000,00	750 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	40 317,00	82 548,00	82 548,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	40 317,00	82 548,00	82 548,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 020 031,00	832 548,00	832 548,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 020 031,00	832 548,00	832 548,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 095 403,00	2 085 300,00	2 085 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 085 300,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

Affiché le 23 JUIN 2020

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

JD : 008-210804548-20200619-020620190620-DE

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	13 000,00	21 000,00	21 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	13 200,00	42 714,00	42 714,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 800,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	6 700,00	3 500,00	3 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 200,00	1 214,00	1 214,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 500,00	2 000,00	2 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	33 000,00	33 000,00
73	Impôts et taxes	1 095 316,00	1 103 191,00	1 103 191,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	533 954,00	539 661,00	539 661,00
73211	Attribution de compensation	505 394,00	503 562,00	503 562,00
73221	FNGIR	15 968,00	15 968,00	15 968,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9 000,00	9 000,00	9 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	22 000,00	25 000,00	25 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	9 000,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	41 826,00	42 964,00	42 964,00
7411	Dotation forfaitaire	1 500,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	9 000,00	14 286,00	14 286,00
744	FCTVA	5 995,00	1 692,00	1 692,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 915,00	1 884,00	1 884,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	20 416,00	22 102,00	22 102,00
75	Autres produits de gestion courante	20 180,00	20 000,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	180,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 183 522,00	1 229 869,00	1 229 869,00
76	Produits financiers (b)	5,76	0,05	0,05
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,05	0,05
7688	Autres	5,76	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 191 527,76	1 234 869,05	1 234 869,05
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 191 527,76	1 234 869,05	1 234 869,05

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	850 430,95
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 085 300,00
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	-27 710,00	17 000,00	17 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	10 000,00	8 000,00	8 000,00
2031	Frais d'études	-38 310,00	6 000,00	6 000,00
2033	Frais d'insertion	100,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	500,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	118 315,00	11 685,00	11 685,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	118 315,00	11 685,00	11 685,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 000,00	53 935,00	53 935,00
2112	Terrains de voirie	0,00	5 000,00	5 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	43 935,00	43 935,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	701 023,00	844 000,00	844 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	18 480,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	220 000,00	220 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	682 543,00	580 000,00	580 000,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	44 000,00	44 000,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	361 800,00	91 958,00	91 958,00
Total des dépenses d'équipement		1 156 428,00	1 018 578,00	1 018 578,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 001,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 001,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 161 429,00	1 018 578,00	1 018 578,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	62 900,00	15 959,00	15 959,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 040,00	0,00	0,00
2313	Constructions	49 948,00	5 520,00	5 520,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11 912,00	10 439,00	10 439,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		62 900,00	15 959,00	15 959,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 224 329,00	1 034 537,00	1 034 537,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 597 685,00
----------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 632 222,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	850 326,03	407 477,44	407 477,44
10222	FCTVA	37 632,00	98 830,00	98 830,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	26 000,00	26 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	782 694,03	282 647,44	282 647,44
138	Autres subvent° invest. non transf.	73 766,00	61 200,00	61 200,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	61 200,00	61 200,00
1382	Subv non transf Régions	73 766,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		924 092,03	468 677,44	468 677,44
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		924 092,03	468 677,44	468 677,44
021	Virement de la sect° de fonctionnement	979 714,00	750 000,00	750 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	40 317,00	82 548,00	82 548,00
28031	Frais d'études	2 356,00	2 572,00	2 572,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	8 512,00	16 229,00	16 229,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	29 449,00	63 747,00	63 747,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 020 031,00	832 548,00	832 548,00
041	Opérations patrimoniales (9)	62 900,00	15 959,00	15 959,00
2031	Frais d'études	61 515,00	14 951,00	14 951,00
2033	Frais d'insertion	1 385,00	48,00	48,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	960,00	960,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 082 931,00	848 507,00	848 507,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 007 023,03	1 317 184,44	1 317 184,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	414 084,00
----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	900 953,56
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 632 222,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE WARCO ETAT DES CREDITS REPORTES SUR L'EXERCICE 2020

1* Dépenses reportées
(Investissements réellement engagés en 2019, mais non mandatés au 31 décembre 2019

Investissements en cours	Articles	Montant en euros
PLU - modification (la Hachette)	202	3 520,00 €
Frais études - terrain Drapier - Utilité publique	2031	3 000,00 €
Chemin de Sury - voie communale	2031	4 894,00 €
Enfouissements FDEA (rue Feronniers, clémenceau)	2041582	118 315,00 € ✓
Emprise chemins et chaussées (terrain LELIEVRE + URANO+ giratoire)	2112	19 334,00 €
Extension ENEDIS (électricité) - Croix du moulin- Comble du moulin	21534	20 000,00 €
Aménagement ERP	2313	13 080,00 €
Eglise St Jean Baptiste	2313	328 042,00 €
Rue des Feronniers et rues transversales	2315	848 500,00 €
Rues Clémenceau et Foch	2315	260 000,00 €
Giratoire de la Guillotine	2315	150 000,00 €
Route de Tournes - réalisation d'un fil d'eau	2315	29 000,00 €
TOTAL	au 31 décembre 2019	1 597 685,00 €

Etat arrêté à la somme de un million cin cent quatre vingt dix sept mille six cent quatre vingt cinq euros (1 597 685 €)

Le Maire de WARCO
Monsieur Bernard PIERQUIN

Vu et Vêtié
Le Trésorier
Anne L. VITOUSTE
Inspectrice D'Instruction
des Finances Publiques

Recettes attendues au 31 décembre 2019

Eglise St Jean Baptiste - DRAC (tranche ferme)	1381	84 218,00 €
Eglise St Jean Baptiste - Région GRAND EST (tranche ferme)	1382	73 766,00 €
Eglise St Jean Baptiste DRAC (tranche conditionnelle)	1381	111 381,00 €
Eglise St Jean Baptiste - Région GRAND EST (tranche conditionnelle)	1382	83 536,00 €
Eglise St Jean Baptiste - DRAC - (travaux supplém)	1381	13 617,00 €
Eglise St Jean Baptiste - REGION GRAND EST - (travaux supplém)	1382	10 213,00 €
Travaux de voirie (Région Grand Est)	1382	20 000,00 €
Travaux de mise en accessibilité (CD 08)	1383	12 237,00 €
Restauration confessionnal - DRAC	1381	5 116,00 €
		414 084,00 €

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 3

3 pour, 0 contre, 3 abstentions

Date de convocation : 13 juin 2020

Présenté par Le Maire (1),

A WARCQ, le 19/06/2020

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A WARCQ, le 19/06/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



APPARUIT Delphine , 4e Adjointe	
CARMINATI Stéphane , Conseiller municipal	
COTRET Philippe , Conseiller municipal	
DALHEM Virginie , Conseillère municipale	
DAUCHY Corinne , Conseillère municipale	
FLAHAUT Jean-Luc , 3e Adjoint	
GOSSET Jean-François , 1er Adjoint	
LAMBINET Hubert , Conseiller municipal	
LAMOTTE Angélique , Conseillère municipale	
MESSINA Valérie , Conseillère municipale	
PIERQUIN Marie-Annick , Maire	
ROGER Myriam , 2e Adjointe	
SACREZ Philippe , Conseiller municipal	
SALVADOR Mireille , Conseillère municipale	
TROYON Martial , Conseiller municipal	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23 JUIN 2020, et de la publication le 23 JUIN 2020

A, le

23 JUIN 2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



Le Maire de WARCQ

Marie-Annick PIERQUIN

COMMUNE de WARCQ

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

1° Engagements pluriannuels de la Commune de WARCQ

Néant

2° Structure et gestion de la dette

Néant

3° Structure et évolution des dépenses

Budget Principal 2020

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

Ce budget intègre une diminution de la DGF.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 085 300 € soit un budget en diminution par rapport à celui de 2019 :

Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BP 2020
013 - Atténuations de charges	21 000
70 - Produits des services	42 714
73 - Impôts et taxes	1 103 191
74 - Dotations et participations	42 964
75 - Autres produits de gestion courante	20 000
77 - Produits exceptionnels	5 000
002 - Résultat antérieur	850 430.95

Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	BP 2020
011 - Charges à caractère général	610 900
012 - Charges de personnel	490 000
014 - Atténuations de produits	2 700
65 - Autres charges de gestion courante	138 523
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	5 829
022 - Dépenses imprévues	4 800
042 - opérations d'ordre	82 548
023 - Virement à l'investissement	750 000

Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 632 222 €.

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE avec reports de crédits 2019	BP 2020
13 Subventions	61 200
16 Emprunts	0
10 FCTVA, taxe d'aménagement	98 830
10 Taxe aménagement	26 000
1068 Affectation de la section de fonct.	282 647.44
024 Produits des cessions	
021 Virement prévisionnel	750 000
040 Dotations aux amortissements	82 548
041 Opérations patrimoniales	15 959
001 Résultat Investissement reporté	900 953.56

La Collectivité bénéficie à ce jour de l'engagement de la Région Grand Est et de la DRAC de verser des subventions à hauteur d'un montant total de 414 084 €, concernant les travaux d'aménagement de voiries, et la réfection de l'Eglise St Jean Baptiste, Monument classé.

Le remboursement de FCTVA est estimé pour un montant de 43 627 € pour les opérations communales.

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	BP 2020
20 Immobilisations incorporelles	17 000
204 Subventions d'équipement	11 685
21 Immobilisations corporelles	53 935
23 Immobilisations en cours	935 958
16 Emprunts	0
020 Dépenses imprévues	0
041 Opérations patrimoniales	15 959
001 Résultat antérieur	0

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

La réfection de l'Eglise St Jean Baptiste, la réalisation de la réfection des rues des Ferronniers et Clémenceau.

L'état des crédits reportés au 31 décembre 2019, joint au Budget, fixe les opérations engagées à la somme de 1 597 685 €.

4° Structure et évolution des effectifs

Situation au 19 juin 2020

Emplois Permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Postes vacants	Temps de Travail hebdomadaire
Administratif					
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	35 h
Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	1	0	1	35 h
Adjoint Administratif principal 2 ^e classe	C2	1	1	0	35 h
Adjoint Administratif	C1	1	1	0	35 h
Technique					
Adjoint technique	C1	7	7	0	35 h
Adjoint technique	C1	1	0	1	28/35e
Adjoint technique	CDD	1	1	0	8/35e
Animation					
Animateur	CDI	1	1	0	35 h
Adjoint terr. d'animation	CDD	1	1	0	8/35e
Adjoint terr. d'animation	CDD	1	1	0	20/35e
Police municipale					
Brigadier-chef principal	C	1	1	0	4/35e

Fait à Warcq, le 19 juin 2020

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 03 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Délibération désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

(Application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales)

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 008-210804548-20200619-030620190620-DE

23 JUIN 2020

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Mme Delphine APPARUIT, *Liste de Mme Marie-Annick PIERQUIN* - « **AGIR, COMMUNIQUER ET CONSERVER WARCQ** »
- Mr Hubert LAMBINET, *Liste de Mme Marie-Annick PIERQUIN* - « **AGIR, COMMUNIQUER ET CONSERVER WARCQ** »
- Mme Corinne DAUCHY, *Liste de Mme Corinne DAUCHY* - « **POUR NOTRE VILLAGE - DÉCIDONS ENSEMBLE** »

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Mme Mireille SALVADOR, *Liste de Mme Marie-Annick PIERQUIN* - « **AGIR, COMMUNIQUER ET CONSERVER WARCQ** »
- Mr Jean-François GOSSET, *Liste de Mme Marie-Annick PIERQUIN* - « **AGIR, COMMUNIQUER ET CONSERVER WARCQ** »
- Mr Philippe SACREZ, *Liste de Mme Corinne DAUCHY* - « **POUR NOTRE VILLAGE - DÉCIDONS ENSEMBLE** »

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

Mme Delphine APPARUIT
Mr Hubert LAMBINET
Mme Corinne DAUCHY

Délégués suppléants :

Mme Mireille SALVADOR
Mr Jean-François GOSSET
Mr Philippe SACREZ

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 04 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Commission communale des impôts directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-François GOSSET
- Madame Myriam ROGER
- Monsieur Jean-Luc FLAHAUT
- Madame Delphine APPARUIT
- Monsieur Philippe SACREZ
- Monsieur Bernard PIERQUIN
- Monsieur Olivier PINCHON
- Madame Mireille SALVADOR
- Monsieur Philippe COTRET
- Madame Régine PAQUIN
- Monsieur Stéphane CARMINATI
- Monsieur Sébastien RIME

Membres suppléants :

- Madame Chantal BARBAISE
- Monsieur Etienne DRAPIER
- Madame Valérie MESSINA
- Monsieur Martial TROYON
- Madame Angélique LAMOTTE
- Madame Arlette GODET
- Monsieur Hubert LAMBINET
- Madame Brigitte FAISIEN
- Monsieur Robert ROGER
- Madame Virginie DAHLEM
- Monsieur Gérard BRUNET
- Monsieur Jean-Marie TOURTE

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

23 JUIN 2020

ID : 008-210804548-20200619-040620190620-DE

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 05 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Désignation des représentants à la Sous-Commission Départementale pour la sécurité dans les E.R.P.

Le Conseil Municipal,

Désigne les Représentants de la Commune de WARCQ pour siéger au sein de la Sous-Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les Etablissements Recevant du Public et les immeubles de grande hauteur,

Membre titulaire :

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire.

23 JUIN 2020

Membre suppléant :

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire Adjoint.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCO,



Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 06 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Tarifs de location de la salle communale et de matériel

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif en vigueur concernant la location de la salle communale et du matériel, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

*** Salle des fêtes :**

*Pour les particuliers : salle : 303 € - cuisine : 96 € (le weekend)
pour un vin d'honneur de mariage : 96 €*

Pour les commerçants : ventes et expositions, par jour d'occupation : 434 €

Dans le cadre d'actions conformes au développement touristique du village, le Conseil Municipal DÉCIDE de louer la salle des fêtes, pour un montant supérieur de 10 % au tarif appliqué aux particuliers.

* Matériel :

- 1 table	1.30 €
- 1 chaise	0.45 €
- 1 table de brasserie + 2 bancs ou 6 chaises	4.00 €

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 07 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Redevance emplacements forains

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif en vigueur concernant les redevances pour emplacements forains, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

- Par jour d'occupation :

*** commerçants forains :**

- 56 € pour une surface inférieure ou égale à 50 m²,

- 106 € pour une surface supérieure à 50 m2.

* *forains animant les fêtes de Warcq :*

- gratuit.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 08 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Tarifs des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif en vigueur concernant les concessions de cimetière, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

- emplacements trentenaires, en pleine terre ou avec caveau : **182 €**
- emplacements trentenaires, pour une case de 2 places, dans le columbarium : **763 €**

24 JUIN 2020

- emplacement d'une plaque pour inscription sur colonne : **111 €**
- plaque pour inscription sur case du columbarium : **66 €**
- emplacement trentenaire d'un caverne carré pupitre en granit rose poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **423 €**
- emplacement trentenaire d'un caverne épure en granit rose + noir poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **1 374 €**
- plaque d'inscription 7x28cm, pour caverne, en granit noir fin poli, vierge de toute gravure : **54 €**.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 09 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Tarifs emplacements friteries et marchand de fruits et légumes

Le Conseil Municipal,

MAINTIENT le tarif mensuel en vigueur, concernant les emplacements pour friteries et marchand de légumes, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 avril 2021, à savoir :

- * Friterie de la Place St Paul de la Bellevue du Nord, à la somme de 141 €,
- * Friterie de l'Esplanade de la Sormonne, à la somme de 56 €

* Marchand de fruits et légumes de la Place St Paul de la Bellevue du Nord, à la somme de 91 €.

La remise en recouvrement s'effectuera semestriellement.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 10 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Madame LE DOT Viviane - Rédacteur Territorial 2^e classe - indemnisation du solde des Congés et heures supplémentaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, énoncer le départ en retraite de Madame Viviane LE DOT, Rédacteur Principal 2^e classe, au 1^{er} avril 2020, après avoir accompli 28 années au secrétariat de la Mairie,

Considérant les arrêts de travail du 14 novembre 2019, du 15 novembre au 3 décembre 2019, et du 3 décembre 2019 au 17 janvier 2020,

Considérant le solde de congés de 51 jours $\frac{1}{2}$, au 31 décembre 2019,

Considérant le solde d'heures supplémentaires au 31 décembre 2019 de 7h55,

Considérant les congés payés pris par Madame Viviane LE DOT du 18 janvier 2020 au 31 mars 2020 soit 51 jours,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement du solde dû, à savoir une $\frac{1}{2}$ journée (soit l'équivalent de 4h) + 7h55 d'heures supplémentaires, soit un total de 11h55 arrondi à 12h, sur la base du grade de Rédacteur Principal 2^e classe, indice brut 567.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 11 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020

Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Créations d'un emploi d'Adjoint territorial d'animation permanent à temps non complet et d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} décembre 2019, la Collectivité a repris le service périscolaire, qui était initialement organisé par l'association des Familles Rurales de WARCQ,

Madame le Maire ajoute, qu'en raison d'une variation des effectifs au niveau de la fréquentation de la garderie et de la cantine, le Conseil municipal, en date du 21 novembre 2019, afin de mettre en place l'effectif encadrant, avait pris la décision de créer deux postes non permanents, à savoir un adjoint technique territorial sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 8/35^{ème} pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 4 juillet 2020, et également un adjoint d'animation territorial sur le grade d'Adjoint

d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 8/35^{ème} pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 4 juillet 2020, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

*Considérant le courrier de Monsieur le Préfet du 3 janvier 2020, précisant la nécessité de créer des emplois permanents,

*Considérant la saisie du Comité technique en date du 16 janvier 2020, dans le cadre de la réorganisation des services,

*Considérant la situation sanitaire « Covid-19 » qui a empêché la tenue du Comité technique respectivement les 7 avril 2020 et 2 juin 2020,

*Considérant l'avis défavorable du Comité technique en date du 17 juin 2020, et la demande de renseignements et documents, qui feront l'objet d'un envoi avant la date du 25 juin,

*Considérant l'inscription de ce point à l'ordre du jour, et la nécessité de procéder à la déclaration de vacance, dans le cadre de créations de postes, et ce durant un mois minimum,

* qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de créer deux emplois permanents :

- un Adjoint territorial d'animation, à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, avec une durée hebdomadaire de travail de 8/35^{ème},

Cet emploi pourra être pourvu par un Agent contractuel de droit public de catégorie C dans la filière animation, au grade d'Adjoint d'animation territorial, échelon 1.

- un Adjoint technique territorial, à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, avec une durée hebdomadaire de travail de 8/35^{ème},

Cet emploi pourra être pourvu par un Agent contractuel de droit public de catégorie C dans la filière technique, au grade d'Adjoint technique territorial, échelon 1.

Les Agents ainsi recrutés, sont engagés par contrats à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse pour une durée indéterminée.

Le régime indemnitaire RIFSEEP instauré par la délibération n° 10-11-2017 adoptée le 30 novembre 2017 est applicable.

Vu l'inscription des crédits nécessaires au budget,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 5^{ème} alinéa et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatif aux Agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11-09-2019 du 26 septembre 2019, décidant la reprise d'activité des Familles Rurales de Warcq pour le service « restauration et garderie périscolaire »,

Vu la délibération n° 10-11-2017 du 30 novembre 2017 adoptant le régime indemnitaire,

Considérant le dernier recensement fixant la population de Warcq à 1300 habitants au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que conformément aux articles 34 et 97 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Valérie MESSINA demande qui lui soit précisée la nature des interventions à accomplir, les qualifications requises pour satisfaire aux emplois, et la communication de l'information de ces offres. Madame le Maire signale que pour l'agent d'animation, spécifiquement, il est nécessaire d'être en possession du BAFA. Les deux emplois seront affectés à l'entretien des locaux communaux ainsi qu'au service périscolaire. L'information de la création de ces deux postes, sera opérée par une publication sur une plateforme dans le respect de la législation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*** décide de créer :**

- un emploi permanent d'Adjoint territorial d'animation, dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 8/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2020,
- un emploi permanent d'Adjoint technique territorial, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 8/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2020,

*** autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives.**

- dégage les crédits correspondants.

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24 JUIN 2020

ID : 008-210804548-20200619-110620190620-DE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 12 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : 23 JUIN 2020

Création d'un emploi occasionnel

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison du surcroît de travail concernant les tâches des services techniques communaux, il y aurait lieu de créer un emploi occasionnel (non permanent) d'Adjoint Technique territorial, à temps complet, à raison de 35 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* décide la création d'un emploi occasionnel (non permanent) d'Adjoint Technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2020, (durée maximale de 3 mois, renouvelable 3 mois supplémentaires),

* précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

* précise que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des cadres d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux, Adjoint technique, échelle C, indice brut 350, indice majoré 327, avec supplément familial de traitement.

* autorise Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 13 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Madame le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 000 €, soit 19.66 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à **19.66 %** du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCO,



Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 14 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **7 1 JUIL. 2020**

Contrat d'Assurance Responsabilité Civile

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat « Responsabilité civile », afin de couvrir toutes les activités de la collectivité et de ses services,

Monsieur Philippe SACREZ précise qu'il ne faut pas confondre ce contrat avec celui qui doit être conclu à titre personnel par le Maire au titre de sa responsabilité personnelle. Madame le Maire confirme qu'elle dispose d'un tel contrat.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le / 1 JUIL. 2020

ID : 008-210804548-20200619-14_06_2020-DE

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire,

* à signer, à compter de ce jour, le contrat d'assurance « Responsabilité civile » référencé 30870041249287, souscrit auprès du Cabinet Corinne GILLARD, Assurances AXA France IARD, 128 avenue Charles Boutet à Charleville-Mézières.

* et à procéder aux règlements.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

24 JUIN 2020

Délibération n° 15 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020

Date d'affichage 24 JUIN 2020

Autorisation signature conventions de mise à disposition de locaux aux Familles Rurales de WARCQ

Le Conseil Municipal,

** Dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé chaque année, en juillet, par les Familles Rurales de Warcq,*

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux communaux aux Familles Rurales de Warcq, pour toute la durée du mandat.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

24 JUIN 2020

ID : 008-210804548-20200619-T50620190620-DE

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 16 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020

Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Autorisation signature convention avec les Familles Rurales de Warcq - Mise à disposition de personnel

Dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs du mois de juillet 2020, organisé par les Familles Rurales de Warcq,

Considérant le besoin temporaire de l'association d'avoir le concours d'une animatrice disposant du BAFD, et d'un adjoint territorial d'animation possédant le BAFA,

Monsieur Philippe SACREZ demande que lui soit précisé les modalités de compensation apportées par l'association des Familles Rurales. Madame Myriam ROGER, Maire-Adjointe, signale que la subvention a été diminuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec les Familles Rurales de Warcq, 3 Promenade des Remparts à WARCQ, concernant la mise à disposition de personnel communal, pour la période du 6 au 31 juillet 2020.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 17 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Concours des « Maisons fleuries » et « Sapins et Maisons décorés ou illuminés »

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre des opérations « Maisons fleuries » et « Sapins et Maisons décorés ou illuminés »,

LAISSÉ la responsabilité au jury, composé de 3 ou 4 membres extérieurs à la Commune, assisté de Madame Myriam ROGER, Maire Adjointe, Responsable du Fleurissement et de Monsieur Martial TROYON, Conseiller Municipal, de déterminer le palmarès des gagnants.

Et DÉCIDE d'attribuer un prix de 61 €, jusqu'à décision contraire, aux lauréats des différents concours.

Dans chacun des deux concours, les habitations sont classées selon deux catégories, et les 3 premiers de chaque catégorie se verront donc récompensés.

Ces prix seront décernés sous forme de bons d'achat valables uniquement dans les commerces de la commune.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,


Marie-Annick RIERQUIN.

Délibération n° 18 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **23 JUIN 2020**

Autorisation signature convention « mon aggro vélo » d'ARDENNE MÉTROPOLE

Après avoir entendu Madame le Maire exposer la convention d'engagement présentée par la Communauté d'Agglomération « ARDENNE METROPOLE », dans le cadre des actions du Plan de déplacements Urbains, dénommée « mon aggro vélo », favorisant les aménagements cyclables afin de relier les villes centre aux communes voisines périphériques, et par ailleurs d'offrir des aides financières pour l'acquisition notamment d'un vélo,

Monsieur Philippe SACREZ, ajoute qu'il conviendrait de développer des voies cyclables sur la Commune en liaison avec la voie verte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 19 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 13 juin 2020

Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

ARDENNE MÉTROPOLE

Avis concernant le Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) Et le Plan de Déplacements Urbains (P.D.U)

La communauté d'agglomération « Ardenne Métropole » a souhaité élaborer un document unique en cohérence avec le Projet de Territoire et dans le cadre d'une démarche participative et de concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, au titre desquels les communes membres figurent en première place.

Ce projet appelé Programme Local de l'Habitat (PLH) - Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui guidera l'action communautaire pour une période de 6 ans en matière d'Habitat et de Déplacements, se compose des documents suivants :

- 1) *Le diagnostic du PLH-PDU*
- 2) *Le document d'orientations du PLH-PDU*
- 3) *Le programme d'actions du PLH-PDU*
- 4) *L'annexe accessibilité du PDU*
- 5) *L'annexe émissions de Gaz à Effet de Serre du PDU*
- 6) *L'évaluation environnementale du PDU*
- 7) *Le résumé non technique du PDU.*

Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe, expose son analyse,

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLH/PDU D'ARDENNE METROPOLE ?

- Permettre le développement résidentiel en limitant l'étalement urbain (les productions neuves se feront davantage par démolition ou reconstruction de logements obsolètes, ou en utilisant les dents creuses, afin de **lutter contre la périurbanisation**) = principe de solidarité territoriale

Sur la période 2009-2014, les communes rurales d'Ardenne Métropole ont produit en moyenne 2.9 logement/an sur le bassin de Charleville.

Pour la commune de Warcq, les besoins en logements neufs sont estimés à 3 par an soit 18 logements d'ici 2025.

Pour 9 communes d'Ardenne Métropole, le PLH propose des objectifs inférieurs à ce qui a été réalisé sur la période précédente (2009-2016) : Aiglemont, Cliron, La Francheville, Montcy Notre Dame, Prix les Mézières, Tournes, Novion-sur-Meuse, Chalandry-Elairé, Vrine-Meuse. Ces communes ont en moyenne produit plus de logements qu'ailleurs.

La clause de revoyure des objectifs permettrait aux communes qui auraient besoin de revoir leur niveau de production de bénéficier de la sous-réalisation d'autres communes. (Fréquence : tous les 3 ans)

- Accueillir en priorité la production de logements sociaux (principe de solidarité territoriale et de lutte contre la spécialisation du parc de logements de Charleville-Mézières et de Sedan) / **OBJECTIF ATTEINT POUR WARCQ pour la durée de ce PLH=> 6 logements SOIT 1/AN**

- Concentrer la réhabilitation des logements anciens dans les centres-bourgs dans une logique de proximité en articulant la cohérence des politiques d'habitat et de mobilité
- Concentrer la lutte contre la vacance dans leur cœur de ville : **Le nombre de logements anciens à sortir de la vacance est de 6 logements sur 6 ans pour la Commune de Warcq .**
- Limiter la consommation de nouveaux espaces agricoles et naturels
- Poursuivre la transition énergétique en proposant une offre de mobilité durable - (développement des pistes cyclables et des intermodalités auto, bus, train ...)

CONCLUSION

Depuis le 16 avril 2019, les PLU s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec le PLH et le PDU. (cf : Code de l'Urbanisme L131-4 en vigueur au 16/04/19)

Si un PLU prévoit des possibilités de construire manifestement supérieures au programme d'action et en contradiction avec les orientations du PLH, **la Commune disposera de 3 ans pour mettre son PLU en compatibilité.**

Toutefois, un PLU n'est pas illégal du seul fait qu'il autorise davantage de construction de logements que les objectifs de production prévus par le PLH.

Les productions neuves réalisées entre 2017 et 2020 devront être intégrées par la PLU dans son calcul des capacités de production.

Le PLH-PDU prévoit d'articuler la production de logements avec le développement des mobilités en apportant une priorité aux bourgs centre des bassins de proximité de l'agglomération.

L'objectif est de réduire l'artificialisation des sols en limitant les besoins des nouvelles infrastructures. La préservation des terres agricoles et des espaces naturels est un enjeu majeur.

Concernant le PDU, Ardenne Métropole souhaite développer une offre de transport alternative aux véhicules thermiques en favorisant l'accès aux transports en communes, aux déplacements en vélo ou encore à la circulation piétonne.

Le Conseil Municipal,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 1214-15 du Code des Transports et de l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH-

PDU arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2020, doit être soumis à la commune pour avis,

Considérant qu'en application des dispositions des articles R.1214-4 du Code des Transports et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune dispose d'un délai de trois (3) mois pour rendre son avis sur le Plan de Déplacements Urbains, et d'un délai de deux (2) mois sur le Programme Local de l'Habitat, à compter de la date de réception du courrier d'Ardenne Métropole, à savoir le 11 mars 2020,

Ces délais ayant été reportés respectivement au 20 septembre 2020 pour le Plan de Déplacements Urbains, ainsi qu'au 20 août 2020 pour le Programme Local de l'Habitat, compte-tenu du contexte de crise sanitaire liée au Covid-19,

S'oppose par 12 voix contre et 3 absentions (Monsieur Philippe SACREZ avec le pouvoir de Madame Corinne DAUCHY et Madame Valérie MESSINA), sur le Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Pour 0
Contre 12
Abstentions 3

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 20 - 06 - 2020

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de sports de l'Espace des Remparts, Promenade des Remparts, en raison de la pandémie due au Covid-19. La présidence est assurée par **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Mireille SALVADOR, Angélique LAMOTTE, Virginie DAHLEM et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Monsieur Stéphane CARMINATI a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER et Madame Corinne DAUCHY a donné pouvoir à Monsieur Philippe SACREZ.

Secrétaire de séance : Madame Delphine APPARUIT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 13 juin 2020
Date d'affichage : **24 JUIN 2020**

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° De passer les contrats d'assurance et avenants, ainsi que d'accepter les remboursements et indemnités de sinistre y afférents ;
- 2° De percevoir les remboursements émanant des différents fournisseurs, dans la limite de 2 000 € ;
- 3° De signer toute convention de stage en milieu professionnel formulée auprès de la Mairie, après consultation du Maire adjoint délégué ;
- 4° De signer les conventions de formations professionnelles avec les entreprises ou organismes qui formeront les agents communaux stagiaires et titulaires ;
- 5° De signer les conventions de formations professionnelles avec les entreprises ou organismes qui formeront les élus de la commune, dans le cadre de leurs fonctions ;
- 6° De demander à l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, conformément à l'article 127 de la loi NOTRE.

Pour 15
Contre 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Madame le Maire donne les informations suivantes :

* Un règlement intérieur portant sur le fonctionnement du Conseil Municipal doit être adopté dans les six mois suivant l'installation (soit avant fin novembre 2020). Un projet sera adressé aux conseillers municipaux préalablement, pour analyse.

Monsieur Philippe SACREZ demande des précisions sur cette obligation réservée aux communes de plus de 3 500 habitants. Madame le Maire précise que cette obligation concerne désormais les communes de plus de 1 000 habitants.

* La rentrée des classes de maternelle de l'école Bellevue du Nord sera effective à compter de lundi 22 juin 2020. Madame le Maire, accompagnée de Madame Myriam ROGER, Maire Adjointe, se sont rendues à l'école de la Bellevue du Nord, ce matin, afin de s'assurer des dispositions d'accueil des jeunes élèves. Monsieur Antoine WARIN, Directeur du Groupe scolaire, était présent, ainsi qu'un journaliste de la presse locale.

* Madame le Maire rapporte l'état d'avancement des travaux des rues CLEMENCEAU et FOCH. Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint, Responsable aux Travaux a remis personnellement aux habitants riverains des dites chaussées, une note d'information détaillant les interventions et échéances des différents intervenants.

Madame le Maire adresse respectivement ses remerciements aux membres présents pour la qualité des échanges et aux personnes du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

